

## 106477 - Aucun inconvénient à rattraper le jeûne du Ramadan de manière dispersée

---

### La question

Est il permis à celui qui a un jeûne à rattraper de le faire de manière dispersée?

### La réponse détaillée

Oui, il lui est permis de rattraper le jeûne de manière dispersée, compte tenu de la parole du Très Haut: « **Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours.** » (Coran,2: 185). Le Transcendant n'a pas exigé la succession des jours jeûnés à titre de ratrapage. Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad , sa famille et ses compagnons.»